

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de mission en vue de l'optimisation des avis de taxes foncières de Hautes Terres Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant les offres des sociétés NEOPTIM CONSULTNG, TAXPLUS et JURICIA CONSEIL ;

Considérant l'offre de la société NEOPTIM CONSULTING comme économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat de mission avec la Société NEOPTIM CONSULTING, située 20 avenue André Prothin 94200 COURBEVOIE, pour l'optimisation des avis de taxes foncières (recherche d'économies et de leviers financiers) de Hautes Terres Communauté ;

Article 2 : De préciser que cette mission couvre les périodes passées et non prescrites et un accompagnement de 12 mois ;

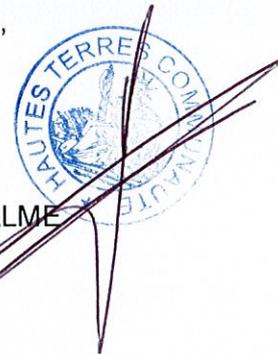
Article 3 : De préciser que la rémunération annuelle de la société est égale à 25% des économies réalisées ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.